EP FORMATION

21 chemin de Laya 42100 Saint Etienne



PROGRAMME

Formation recyclage "utilisation d'un chariot rotatif équipé d'un treuil" / Intra

R482 (anciennement 9)

Réf : TREUIL / FR / INTRA Dernière MAJ : 22/03/2022

Date(s): En fonction de la demande

Durée: 7.00 heures (1.00 j)

Horaires: 8:30-12:00 / 13:30-17:00 Tarif HT pour la session: 600.00€

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

Lieu: Lieu à confirmer selon les cas

Effectif: 1 - 6 participant(s)

Délai d'inscription:

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Public:

• Toute personne étant amenée à conduire professionnellement un treuil

Prérequis:

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Etre âgé de 18 ans et plus
- Présenter une pièce d'identité
- Être déjà titulaire du certificat CACES catégorie F en cours de validité (présentation du titre CACES avant l'entrée en formation)
- Avoir déjà suivi la formation initiale (présentation son attestation)

Objectifs pédagogiques

• Être capable d'utiliser le treuil dans les conditions optimales de travail et de sécurité et en conformité avec les textes en vigueur

Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

- ACTUALISATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES :
 - o Révisions sur la totalité du programme théorique prévu par la recommandation
 - o Cas courants d'utilisation
 - o Rôle du mouflage
 - o Principe de base des opérations de levage

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |
Site internet: https://www.ep-formation42.fr | Certification Qualiopi n° FR068744-1
Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- o Choix du moyen de levage (câbles, chaînes, manilles, etc....)
- La charge d'utilisation (CMU)
- o La charge à la rupture (coefficient de sécurité)
- Le calage
- o Utilisation du télescope de flèche
- o Abaques et tableaux de charge
- o Les gestes de commandement
- o Règles de sécurité
- Réglementation
- o Consignes de conduite, d'entretien et de vérification journalière
- ACTUALISATION DES COMPETENCES PRATIQUES :
 - o Révisions et correctifs éventuels de l'utilisation en sécurité du treuil
 - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque apprenant effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique
 - o Présentation du matériel
 - o Les vérifications avant départ
 - o Positionnement et calage, mise à niveau
 - o Prise en main
 - o Manœuvre à vide sur mouvements décomposés puis combinés
 - o Longueur de flèche
 - o Entraînement au travail en charge avec opérations de difficulté croissante sur emplacements balisés
 - o Technique de l'arrêt du ballant
 - Synchronisation des mouvements
 - o Travail à différents niveaux
 - o Opérations de positionnement de précision et de levage sans visibilité
 - Gestes de commandement

Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

-d'une note moyenne minimale de 35/50 à l'ensemble du test,

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

-d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,

Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants:

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec aux tests écrits et pratiques)

La délivrance d'une autorisation de conduite pour ce type d'équipement nécessite, après une formation adaptée, la détention :

- du CACES® R.482 catégorie F et du CACES® R.483 catégorie B,
- ou à défaut du CACES® R.482 catégorie F combiné à une évaluation complémentaire appropriée réalisée sur la base du référentiel de connaissances et de la grille d'évaluation de la recommandation R.483

Validité

10 an(s)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés

Méthodes et moyens utilisés

• Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |
Site internet: https://www.ep-formation42.fr | Certification Qualiopi n° FR068744-1
Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Aire d'évolution adaptée à la conduite des engins de chantier
- Documents supports de formation projetés (rétroprojecteur)
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) adapté(s) à l'enseignement du treuil

Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Fiche des attentes de l'apprenant
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- Formulaires d'évaluation de la formation

Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation

A fin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.